

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 janvier 2015

DCM N° 15-01-29-14

Objet : Création d'un marché les dimanches Place Philippe de Vigneulles.

Rapporteur: Mme SALLUSTI

La présence à ce jour de 6 places de marchés à Metz témoigne de la tradition commerçante et du dynamisme de notre commune en la matière. Ces multiples rendez-vous hebdomadaires prennent une part essentielle à l'animation de places et rues de plusieurs quartiers messins et permettent de bénéficier d'une offre alimentaire et de produits de consommation diversifiés fort appréciés par de nombreux messins.

Dans ce contexte favorable, et au regard des attentes formulées en la matière, il apparaît pertinent de franchir une nouvelle étape pour ce type d'animation commerciale en lançant un marché de plein air sur la commune, les dimanches matins, ainsi que l'autorise l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2014.

Ce marché sera implanté place Philippe-de-Vigneulles à compter du 22 février 2015 de 8h à 13h et aura lieu sur un rythme hebdomadaire. La configuration et la situation de ce site permettent en effet d'envisager la mise en place d'infrastructures techniques légères permettant l'implantation d'entre vingt et trente commerçants ambulants en privilégiant une offre diversifiée de produits alimentaires de qualité, conformément notamment aux attentes exprimées par le Comité de Quartier de Nouvelle Ville. La tarification de redevance d'occupation du domaine public sera fixée à 2,50 €/ml (mètre linéaire).

Les syndicats de commerçants, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui ont été consultées sur le projet, ainsi que le prévoit l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, ont exprimé à son sujet un avis favorable.

Cette démarche, qui revêt un caractère innovant, fera l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer le niveau d'appropriation par le public, sachant qu'aujourd'hui l'attractivité et l'intérêt suscité par ce projet sont indéniables en référence au nombre de candidatures de membres de la profession que son annonce a généré.

Il est par conséquent proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe de mise en œuvre à compter du 22 février 2015 d'un marché « de plein vent » place Philippe de Vigneulles et de contribuer ainsi au renforcement de l'attractivité économique et

commerciale de la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-18,

VU l'Arrêté Préfectoral N° 2014-61 / SCAD en date du 16 juillet 2014,

CONSIDERANT l'autorisation fixée par arrêté préfectoral d'organiser un marché de plein vent les dimanches et le potentiel de développement économique que présente ce type d'animation,

CONSIDERANT que les organismes professionnels compétents ont été saisis de ce projet conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales susvisées,

CONSIDERANT que ce marché de plein vent contribue au renforcement de l'attractivité économique de la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de création d'un marché de plein vent les dimanches matins place Philippe de Vigneulles à compter du 22 février 2015,
- **DE FIXER** le tarif de redevance d'occupation du domaine public à 2.50 €/ml,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce marché de plein vent.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Patricia SALLUSTI

Service à l'origine de la DCM : Réglementation Commissions : Commission du Commerce et des Marchés Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ